

INFORMATIONS CONCERNANT

Les seuils de l'usure applicables en fonction des taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédit au cours du trimestre précédent la période d'application.

CATÉGORIE DE FINANCEMENT

1/ Prêts aux particuliers entrant dans le champ d'application des articles L312-1 à L312-36 du code de la Consommation (prêts immobiliers)

Seuil de l'usure
Source : Banque de France

%

Prêts à taux fixe d'une durée inférieure à 10 ans

3,41

Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 et moins de 20 ans

3,53

Prêts à taux fixe d'une durée de 20 ans et plus

3,57

Prêts à taux variable

3,35

Prêts relais

3,76

2/ Prêts aux particuliers n'entrant pas dans le champ d'application des articles L312-1 à L312-36 du code de la Consommation (crédits de trésorerie)

%

Prêts d'un montant inférieur ou égal à 1 524 €*

21,04

D'un montant supérieur à 1 524 € et inférieur à 3 000 €*

21,04

D'un montant supérieur à 3 000 € et inférieur à 6 000 €*

10,55

D'un montant supérieur à 6 000 €*

5,79

3/ Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale

%

Découvert en compte

16,47

CATÉGORIE DE FINANCEMENT

4/ Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité commerciale, artisanale, industrielle, agricole

%

Prêts à taux variable d'une durée initiale inférieure à 2 ans

4,48

Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 2 et moins de 10 ans

4,25

Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 et moins de 20 ans

4,24

Prêts à taux fixe d'une durée de 20 ans et plus

4,31

Découvert en compte

16,47

Autres prêts d'une durée initiale inférieure à 2 ans

4,11

DIVERS

Taux Marché Monétaire

%

TRCAM

5,19

**SEUILS DE L'USURE APPLICABLES
A COMPTER DU
01/01 AU 31/03/2023**

*Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.